

ALP'NETTOYAGES

TEL: 04.50.53.37.37
alp_nettoyages@live.fr

LE "PANORAMIC" bat: C
614.rue Joseph Vallot
74 400 CHAMONIX

CT01527115

SDC "L'UNION" CHAMONIX-SUD
C/O FONCIA 4810
205, AVENUE DE L'AIGUILLE
74 400 CHAMONIX

Chamonix, le 01/09/2025

CONTRAT D'ENTRETIEN DES "GARAGES DE CHAMONIX SUD"

OBJET DU CONTRAT :

Ce contrat a pour objet de réactualiser les prestations d'entretien des garages souterrains. Il annule et remplace d'une part, le contrat initial daté du 13/10/2007 et, d'autre part, l'avenant daté du 06/09/2024 et signé le 01/10/2024.

DUREE DU CONTRAT :

Le présent contrat entrera en vigueur le jour de la signature. Il est conclu pour une durée d'un an et se renouvellera par tacite reconduction par périodes de même durée.

RESILIATION :

Le client ainsi que l'entreprise pourront mettre fin au contrat moyennant un préavis de trois mois avant la date anniversaire du contrat par courrier recommandé avec A.R.

LES FOURNITURES :

Les ampoules et les sacs poubelles seront à la charge de la copropriété. Le matériel et les produits de nettoyage seront à la charge de l'entreprise.

CAHIER DES CHARGES :

- tous les jours du lundi au dimanche :
 - la vérification visuelle des portes d'accès voiture, des accès aux bâtiments, des portes coupe-feu, des extincteurs, des bacs à sable et remontée à la direction de l'Union de tout problème rencontré,
 - le ramassage des papiers et autres objets indésirables hors déchets végétaux ;
- une fois par semaine : le passage d'une balayeuse sur les zones sèches,
- une fois par mois : le nettoyage des grilles d'évacuation d'eau pluviale des portes d'accès voiture ; le balayage des rampes d'accès au garage ;
- tous les deux mois : le passage d'une balayeuse sur les emplacements de stationnement autour des véhicules présents et nettoyage des panneaux signalétiques et des flèches au sol ;
- une fois par an au printemps : le lavage du sol au nettoyeur haute-pressure, y compris les rampes d'accès et les grilles d'évacuation attenantes.

ALP'NETTOYAGES

TEL: 04.50.53.37.37
alp_nettoyages@live.fr

LE "PANORAMIC" bat: C
614.rue Joseph Vallot
74 400 CHAMONIX

MOYENS TECHNIQUES :

Pour réaliser ces prestations, l'entreprise utilisera des équipements adéquats dont au moins :

- une balayeuse électrique auto-portée avec filtre et cuve de récupération ;
- un nettoyeur haute-pressure autonome à eau (qualité professionnelle) ;
- matériel de balisage, raclettes, pompes et aspirateurs industriels ;
- un véhicule dédié (4 roues motrices).

Les copropriétés concernées mettent à disposition de l'entreprise, à titre gracieux :

- deux locaux en sous-sol (mise à disposition définie par des attestations d'occupation), à charge à l'entreprise de les assurer et des les entretenir :
 - un local situé au sous-sol du bâtiment B (portes n°40 et 41)¹,
 - un local situé sous le bâtiment H (porte n°25, ancien « local poubelles » de l'ensemble immobilier)²,
- deux places de stationnement dans le garage devant le local situé au sous-sol du bâtiment B et autant de badges d'accès que nécessaires. Ces facilités d'accès sont fournies de façon à permettre à l'entreprise d'intervenir 7 jours sur 7, à tout moment en cas d'urgence et à la demande de l'Union.

Prix forfaitaire mensuel pour le nettoyage des communs:

(Main d'œuvre, déplacement et fourniture compris)

HT	2 496,35 €
TVA 20%	499,27 €
TTC	2 995,62 €

Révision des prix en Janvier de chaque année selon indice INSEE.

Dédiée à la clientèle de notre vallée depuis 1979, notre entreprise opère 365 jours par an y compris les jours fériés avec, non seulement les moyens techniques et logistiques les plus performants du marché, mais aussi et surtout une équipe locale ayant pour unique objectif la satisfaction de nos clients et partenaires historiques.

LE SYNDIC

Le 15/10/2025
Bon pour accord

FONCIA 4810
205 Av. Aiguille du Midi
74400 CHAMONIX MONT-BLANC
Tél. 04 50 54 37 57
copropriété.4810@foncia.fr

ALP'NETTOYAGES

ALP' NETTOYAGES
"Le Panoramique"
614 Rue Joseph Vallot
74400 CHAMONIX
Tél. : 04 50 53 37 37

¹ Ce local a été aménagé à cette intention par l'entreprise en 2015 après accord de l'Union : installation d'un point d'eau, installation d'un toilette-broyeur, installation électrique du local et disjoncteur spécifique sur le tableau général.

² Ce local a été réhabilité par l'entreprise.